



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR  
L'ANIMATION D'UN ATELIER INTITULE  
ORIGAMI PAR YOKO SAVI-TAKANO A LA  
MEDIATHEQUE DE COEUR DE VILLE LE  
VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 A 21H30**

**DÉCISION N° AU-19-231  
EN DATE DU 29 JUIN 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2019-2020,

**CONSIDÉRANT** la proposition d'animation d'atelier de Yoko Savi-Takano dont le siège social est situé 178 avenue Gallieni – 94160 Saint-Mandé, le vendredi 15 novembre 2019 à 21h30 à la Médiathèque située à Cœur de Ville 98, rue de Fontenay.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Yoko Savi-Takano dont le siège social est situé 178, avenue Gallieni – 94160 Saint-Mandé, un contrat de prestation de service pour l'animation d'un atelier intitulé « Origami », le vendredi 15 novembre 2019 à 21h30 dont le coût est fixé à cent soixante euros (160 € TTC) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190629-lmc1H6402H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/07/2019  
Date de Publication : 01/07/2019